RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS - DIRECTION DES SPORTS - Attribution de subventions aux associations sportives - Approbation des avenants aux conventions des subventions votées en 1ère répartition - Budget primitif 2020.

20-35961-DS /12

- 0 -

Madame la Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint en charge du sport et de l'accès à la pratique sportive soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille souhaite apporter une aide financière aux associations sportives pour leur fonctionnement et/ou l'organisation de manifestations sportives qui ont pour son image un impact direct au niveau local, national ou international.

Par délibération n°20/0098/ECSS du 27 janvier 2020 le Conseil Municipal a approuvé le montant des acomptes et les conventions. Les acomptes ont été versés dés la notification des conventions. Il convient désormais de verser le solde prévu pour ces manifestations sous réserve de leur bon déroulement et selon les modalités prévues par la délibération du 27 janvier 2020.

Dans ce cadre il est soumis à notre approbation une répartition d'un montant global de 141 000 Euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES VU LA DELIBERATION N°20/0098/ECSS DU 27 JANVIER 2020 OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE 1 Sont approuvés les soldes proposés et les avenants aux conventions, ci annexés avec les associations sportives suivantes :

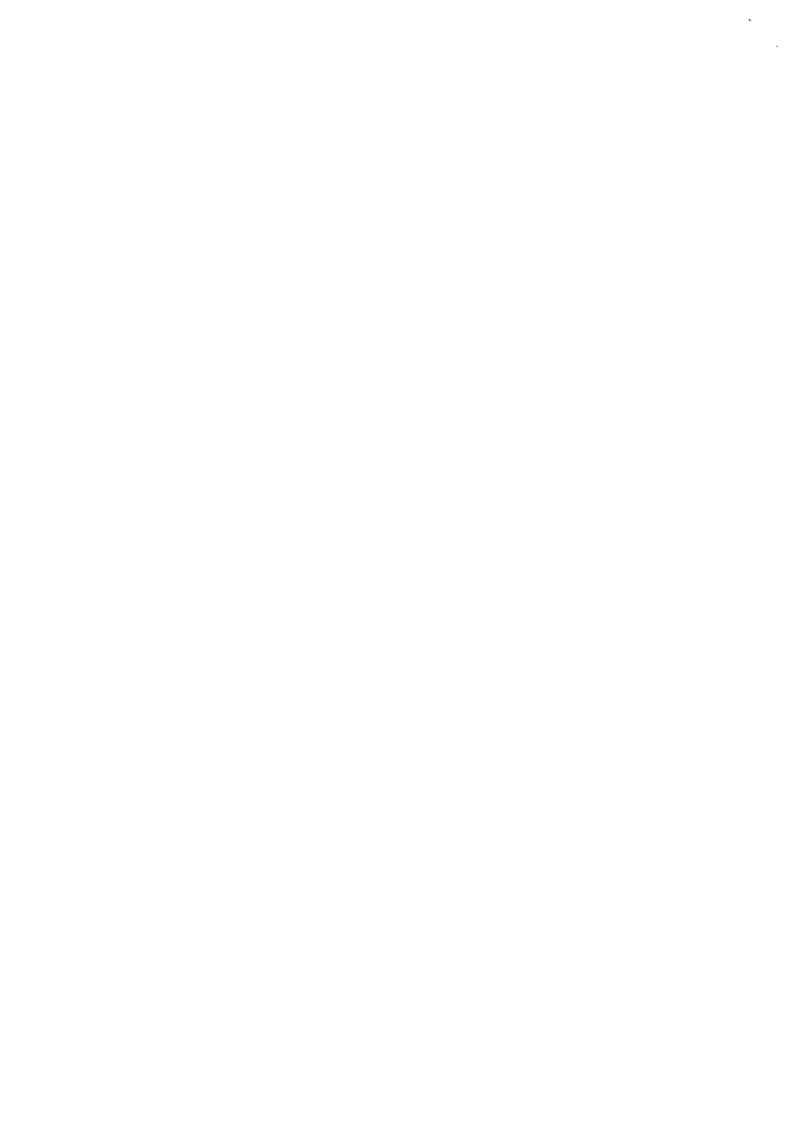
		ECS
Tiers	Mairie 4 ^{eme} secteur 6/8 ^{eme} arrondissements	Euros
	Cercle Sportif Marseille Tennis	
38913	131, avenue de Mazargues - 13008 Marseille	
	EX015476 Action : Organisation du tournoi national Stolpa 2020	3 000
	Date : 4 janvier au 1 ^{er} février 2020	
	Budget prévisionnel : 36 900 Euros	
	Un acompte de 2 000 Euros a été versé à la notification de la convention	
	EX015477 Action : Organisation du grand prix régional des jeunes Jean-	
	Marc Benoit 2020	
	Date : 07 au 16 juillet 2020	9 600
	Budget prévisionnel : 28 500 Euros	
	Un acompte de 6 400 Euros a été versé à la notification de la convention	
Tiers	Mairie 5 ^{eme} secteur 9/10 ^{eme} arrondissements	Euros
	Société Culturelle et Omnisport de Sainte Marguerite	
	Le Magritte – 1 boulevard de la Pugette - 13008 Marseille	
	EX015264 Action : Meeting international de Marseille	
11878	Date: 3 septembre 2020	90 000
	Budget prévisionnel : 537 300 Euros	
	Un acompte de 60 000 Euros a été versé à la notification de la	
	convention	
Tiers	Mairie 6 ^{eme} secteur 11/12 ^{ème} arrondissements	Euros
11010	Amicale Cycliste Marseille Est	
	33 avenue Elleon - 13011 Marseille	
	EX015327 Action: 33 ^{ème} Cyclo cross des plages	
11916	Date : décembre 2020	4 200
	Budget prévisionnel : 14 000 Euros	
	Un acompte de 2 800 Euros a été versé à la notification de la convention	
	Le Club des Marseillaises	
43908	27 B boulevard Notre Dame - 13011 Marseille	
40000	EX015155 Action : 4 octobre 2020	10 200
	Budget prévisionnel : 295 000 Euros	10 200
	Un acompte de 6 800 Euros a été versé à la notification de la convention	
Tiers	Mairie 5 ^{eme} secteur 13/14 ^{eme} arrondissements	Euros
11015	Team Judo Jujitsu	Luiva
	31 boulevard Roume - 13013 Marseille	
	EX015393 : Action les arts martiaux font leur cinéma	
44895	Date : octobre 2020	10 800
	Budget prévisionnel : 80 000 Euros	
	Un acompte de 7 200 Euros a été versé à la notification de la convention	
	Treize B Ballin	
	Devenson 4 – Résidence Fondacle – 13013 Marseille	
	EX015181 Action : B Ballin édition 2020	
77711	I *	9 000
	Date: 26 au 28 juin 2020	
	Budget prévisionnel : 125 000 Euros	
Tia	Un acompte de 6 000 Euros a été versé à la notification de la convention Mairie 8 ^{eme} secteur 15/16 ^{ème} arrondissements	Euron
Tiers	Athlétic Club Phocéen	Euros
11952	Athletic Club Phoceen 41 boulevard Bolivard – La Maurelette – 13015 Marseille	
11902	Date : 4 octobre 2020	4 200
		4 200
	Budget prévisionnel : 37 000 Euros	
	Un acompte de 2 800 Euros a été versé à la notification de la convention	***************************************

ARTICLE 2 Madame la Maire ou son représentant est habilitée à signer les avenants aux conventions susvisées.

ARTICLE 3

La dépense correspondante d'un montant de 141 000 sera imputée sur le Budget Primitif 2020 – DS 51502 – fonction 40 – nature 6574.1 – action 20190701.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil Municipal MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DU SPORT ET DE L'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE Signé : Sébastien JIBRAYEL



RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS - DIRECTION DE LA MER - SERVICE NAUTISME ET PLONGEE - Attribution de subventions aux associations - Approbation de conventions - Budget primitif 2020.

20-35865-DM **/ 13**

~ O ~

Madame la Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint en charge de la mer, du littoral, de la biodiversité marine et des plages, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Marseille est tournée vers la mer. Cette situation est un facteur essentiel dans le développement et le rayonnement de la Ville dont certaines associations assurent la promotion au travers d'activités liées au nautisme.

Afin de soutenir de telles initiatives, la Ville de Marseille souhaite aider ces associations en attribuant des subventions destinées à leur fonctionnement ou à l'organisation de certaines manifestations.

Il est donc soumis à l'approbation du Conseil Municipal une première répartition de subventions d'un montant total de 279 000 Euros (deux cents soixante dix neuf mille Euros) au bénéfice des associations suivantes ainsi que les conventions avec ces associations.

Pour les associations suivantes, il est proposé de verser une subvention au titre d'une action ou d'un projet se déroulant au cours de l'année 2020 :

Associations	Projet / Action	N° de dossier	Montant de la subvention (en Euros)
Yachting Club de la Pointe Rouge	Med Cup Windsurf en provence - 2020	EX015235	4 000
Yachting Club de la Pointe Rouge	Régate de Ligue Optimist - 2020	EX015246	4 000
Massilia Sport Event	Freestyle Cup, 13 ^{ème} édition - 2020	EX015270	40 000
Rowing Club de Marseille	Organisation de la randonnées de la Bon'Mer 2020	EX015282	2 500
Association sportive ASPTT Marseille	Manifestations nautiques 2020	EX015488	1 000
Association sportive ASPTT Marseille	Régates voile 2020	EX015550	4 000

			UAGP
Club La Pelle	40 ^{eme} Critérium de la Méditerranée Catamarans / Finale Européenne Nacra 15 - 2020	EX015530	7 000
Union Nautique Marseillaise	Trophée Dominique SEMAC 2020	EX015770	5 000
Union Nautique Marseillaise	Solo Duo Cipriani 2020	EX015775	5 000
Union Nautique Marseillaise	Championnat de France Voile radio commandée	EX015779	2 000
Union Nautique Marseillaise	Championnat d'Europe L30 en équipage	EX015782	5 000
Cercle Nautique et Touristique du Lacydon	Duo Cup 2020	EX015815	5 000
Cercle Nautique et Touristique du Lacydon	Duo Sail 2020 / Etape du championnat IRC double	EX015817	5 000
Association UCPA Sport Loisirs	De la Ville à la Mer : accès au nautisme et à la mer dans la perspective des JO2024	EX015867	4 000
Office de la Mer	Septembre en mer 2020 – Cap sur la nature	EX015910	30 000
Office de la Mer	Régate en vue 2020	EX015912	4 000
Marseille Mazargues Canoë Kayak	Paddle contest	EX015183	7 000
Ecole de sauvetage Côtier Méditerranée	MCS SWIM Challenge 2020	EX015607	1 000
Total			135 500

Pour les associations suivantes, il est proposé de verser une subvention au titre du fonctionnement général pour l'année 2020:

Associations	N° de dossier	Montant de la subvention (en Euros)
Club de la Mer	EX015233	2 000
Rowing Club de Marseille	EX015277	20 000
Yachting Club de la Pointe Rouge	EX015319	20 000
Société Nautique Estaque Mourepiane	EX015370	4 000
Marseille Sports Loisirs Culture	EX015374	3 000
Cercle d'Aviron de Marseille	EX015380	20 000
Les Compagnons du SAGA	EX015764	8 000
Association Marseillaise d'Accueil des Marins	EX015846	1 500
Pôle Voile Marseille Provence	EX014669	60 000
Marseille Mazargues Canoë Kayak	EX015302	20 000
Total		158 500

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE 1

Sont approuvées les conventions avec les associations suivantes ainsi que les subventions qui leur sont attribuées dans le cadre des crédits 2020.

Associations	Montant de la subvention (en Euros)
Yachting Club de la Pointe Rouge	4 000
Yachting Club de la Pointe Rouge	4 000
Massilia Sport Event	40 000
Rowing Club de Marseille	2 500
Association sportive ASPTT Marseille	1 000
Association sportive ASPTT Marseille	4 000
Club La Pelle	7 000
Union Nautique Marseillaise	5 000
Union Nautique Marseillaise	5 000
Union Nautique Marseillaise	2 000
Union Nautique Marseillaise	5 000
Cercle Nautique et Touristique du Lacydon	5 000
Cercle Nautique et Touristique du Lacydon	5 000
Association UCPA Sport Loisirs	4 000
Office de la Mer	30 000
Office de la Mer	4 000
Marseille Mazargues Canoë Kayak	7 000
Ecole de sauvetage Côtier Méditerranée	1 000
Total	135 500

Associations	Montant de la subvention
Club de la Mer	2 000
Rowing Club de Marseille	20 000
Yachting Club de la Pointe Rouge	20 000
Société Nautique Estaque Mourepiane	4 000
Marseille Sports Loisirs Culture	3 000
Cercle d'Aviron de Marseille	20 000
Les Compagnons du SAGA	8 000
Association Marseillaise d'Accueil des Marins	1 500
Pôle Voile Marseille Provence	60 000
Marseille Mazargues Canoë Kayak	20 000
Total	158 500

<u>ARTICLE 2</u> Madame la Maire ou son représentant est habilitée à signer les conventions susvisées.

ARTICLE 3 Ces dépenses d'un montant global de 294 000 Euros (deux cent soixante dix neuf mille Euros) seront imputées au budget principal 2020 - code service 51903 - nature 6574-1 - fonction 025 - code action 20190701.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil Municipal MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DE LA MER, DU LITTORAL, DE LA BIODIVERSITÉ MARINE ET DES PLAGES Signé: Hervé MENCHON

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'URBANISME, DU FONCIER ET DU PATRIMOINE - Programme DSU - 1ère série d'opération d'investissement 2020 - Approbation de l'affectation de l'Autorisation de Programme.

20-35761-DGAUFP / 14

- 0 -

Madame la Maire, sur proposition de Madame l'Adjointe en charge de la politique de la ville et des mobilités, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°15/0500/UAGP du 29 juin 2015 le Conseil Municipal a adopté le Contrat de Ville Intercommunal pour la période de 2015 à 2020 qui est le nouveau cadre de la politique contractuelle en direction des quartiers les plus en difficultés et porteurs de caractéristiques et de dynamiques urbaines et sociales très diverses.

Par délibération n°19/0951/UAGP du 16 septembre 2019, le Contrat de Ville du territoire Marseille Provence a été prolongé jusqu'en 2022.

Le Contrat de Ville cible la géographie de la Politique de la Ville définie par le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 soit trente-cinq quartiers prioritaires pour Marseille et trente-huit à l'échelle du Conseil de Territoire Marseille Provence.

Il définit le projet urbain et social qui vise à une meilleure intégration des quartiers prioritaires dans le fonctionnement urbain, social et économique de l'agglomération, réduisant ainsi les écarts de développement et les situations d'exclusion.

Il se structure autour de quatre « piliers »:

- cohésion sociale ;
- cadre de vie et renouvellement urbain ;
- développement économique et emploi ;
- valeurs de la République et Citoyenneté.

La Ville de Marseille, signataire du Contrat de Ville, souhaite poursuivre ses engagements et financer les projets d'investissement qui s'inscrivent dans ce cadre d'intervention.

EFAG

Pour l'ensemble des sites, les partenaires se sont attachés à prendre leur décision financière de manière simultanée et conjointe.

Certaines opérations d'investissement détaillées ci-après bénéficient également de financements du Département ainsi que de la Caisse d'Allocations Familiales, conformément aux engagements.

Le montant total de la participation de la Ville s'élève à 848 884 Euros, dont la répartition s'établit comme suit :

Sur le territoire Grand Centre-Ville, il est proposé de soutenir une structure :

Habitat Marseille Provence porte le projet d'aménagement de l'espace situé sous l'immeuble Puget en installant des grilles.

Il s'agit d'un passage couvert constitué d'arcades donnant sur la place Halle Puget. Pour résoudre les problèmes d'incivilité, d'hygiène et de salubrité occasionnant des nuisances importantes, il est proposé d'installer des grilles empêchant l'accès au public. Les grilles seront ajourées et fabriquée en acier termo-laqué. Pour éviter la présence de détritus, celles-ci commenceront au pied des arcades avec un écart de 50 cm entre le haut de la grille et le tablier du bâtiment. Un portillon est également prévu afin de facilité l'entretien.

Habitat Marseille Provence

Plan de financement :

- Coût du projet : 95 500 Euros

- Ville (Politique de la Ville) : 60 000 Euros

- Conseil Départemental : 16 400 Euros

- Autofinancement: 19 100 Euros

Sur le territoire Grand Sud Huveaune, il est proposé de soutenir deux structures.

Habitat Marseille Provence a engagé sur la résidence les Caillols, en partenariat avec les habitants, une démarche de concertation afin de répondre aux attentes des différents publics. Une première phase de travaux concernant l'aménagement d'un espace de jeux pour enfant, d'une aire de Fitness et une aire de détente est sur le point de démarrer. Il convient de finaliser les travaux à réaliser sur les espace extérieurs de la résidence par l'aménagement des jardins partagés (traverses en bois, clôture, abri de convivialité, réseaux goutes à goutes...) ainsi que d'un espace détente (jeux pour enfants, bancs, tables de pique-nique, tables de ping-pong, panneaux de signalétique...)

Plan de financement :

- Coût du projet : 249 600 Euros

- Ville (Politique de la Ville) : 124 680 Euros

- Conseil Départemental : 75 000 Euros

- Autofinancement : 49 920 Euros

Le Collectif Santé Jeunes Aubagnais gère l'espace Santé. Ce lieu ouvert aux 11 – 25 ans est un lieu d'écoute, d'information et d'orientation. Il travaille avec les institutions à caractère sanitaire et préventif répondant à un besoin spécifique non pourvu sur le bassin de la Vallée de l' Huveaune.

A travers la question de la Santé, l'association exprime sa volonté d'améliorer l'accueil et travailler avec les partenaires locaux afin de mieux appréhender la prise en charge des jeunes en difficultés.

Le projet d'investissement consiste à acquérir du mobilier (tables et chaises) et du matériel informatique (ordinateurs et tablettes) afin d'équiper le nouveau local d'accueil.

Plan de financement :

- Coût du projet :

5 360 Euros

- Ville (Politique de la Ville) :

3 287 Euros

- Ville (Droit Commun):

1 000 Euros

- Autofinancement :

structures:

1 073 Euros

Sur le territoire Nord Est 13ème arrondissement, il est proposé de soutenir deux

Régie Service 13 a mis en place une recyclerie de proximité sur le quartier de Frais Vallon dans la perspective de répondre aux objectifs d'insertion, de cohésion sociale, de développement économique, d'amélioration du cadre de vie et de sensibilisation.

Aujourd'hui l'association sollicite la politique de la Ville pour finaliser son projet et faire l'achat d'un camion aménagé le « Recyclo'Bus ». Il s'agit d'un outil de sensibilisation qui sillonnera les quartiers pour toucher le plus grand nombre et sensibiliser les habitants à la problématique du recyclage.

L'association souhaite également faire l'achat d'une tente thermique pour lutter contre la propagation des punaises de lit qui pourraient être présentes dans les objets donnés à des fins de recyclage.

Plan de financement :

- Coût du projet :

133 227 Euros

- Ville (Politique de la Ville):

101 580 Euros

- Etat (ADEME):

5 000 Euros

Autofinancement :

26 647 Euros

Habitat Marseille Provence souhaite réaménager une parcelle de 1 300 m² située au cœur de la cité Frais Vallon. Ce projet fait suite un travail concerté avec les habitants sur les utilisations attendues sur cet espace.

Il est ainsi prévu de remplacer le stabilisé par une surface de type béton sablé ou béton désactivé, remplacer les jeux dégradés et restaurer les jeux existant conservés, installer des table de pique-nique et des bancs en béton, remplacer les dispositifs anti-accès motorisés, végétaliser l'espace en périphérie et dans l'aire de jeux.

Plan de financement :

- Coût du projet :

199 000 Euros

- Ville (Politique de la Ville) :

99 200 Euros

- Conseil Départemental :

60 000 Euros

Autofinancement :

39 800 Euros

Sur le territoire Nord Est 14^{ème} arrondissement, il est proposé de soutenir trois

structures:

Marseille Habitat souhaite accompagner le Centre social Grand Canet dans le développement des actions menées en direction des familles et des habitants du territoire Jean Jaurès,

EFAG

Canet Larousse, Arnavaux et Finat Duclos. Dans cette perspective, le bailleur propose au centre social de mettre à sa disposition un local supplémentaire de 162 m² situé à proximité de l'espace d'accueil aménagé en 2018 et financé dans le cadre de la Politique de la Ville.

Le projet d'investissement consiste à créer sur toute la surface un espace d'accueil, deux bureaux, une salle d'animation, des toilettes dont un aux normes PMR, une tisanerie et une grande salle insonorisée avec cloison amovible.

Plan de financement :

- Coût du projet : 216 705 Euros

- Ville (Politique de la Ville) : 65 000 Euros

- Conseil Départemental : 65 000 Euros

- Caisse d'Allocation Familiale : 43 000 Euros

- Autofinancement : 43 705 Euros

Situé dans le 14^{ème} arrondissement, la compagnie Itinérances gère le Pôle 164, un espace culturel de création artistique, de sensibilisation et de réflexion dédiée à la danse et diverses disciplines artistiques. Ce lieu a pour mission d'accueillir des artistes en résidence pour travailler avec des publics afin d'organiser des spectacles.

Elle propose notamment différents parcours pédagogiques et met en place des ateliers à l'intention du public jeune. Les activités qu'elle mène ont un intérêt d'ouverture et de proximité avec les habitants et les opérateurs du territoire.

Le projet d'investissement consiste à acquérir des gradins mobiles afin de garantir des conditions d'accueil optimales et d'augmenter la capacité d'assises du public lors des représentations culturelles.

Plan de financement :

- Coût du projet : 7 624 Euros

- Ville (Politique de la Ville) : 6 099 Euros

- Autofinancement : 1 525 Euros

Logis Méditerranée a fait l'acquisition en 2018 de l'ensemble immobilier de la Visitation. Le bailleur souhaite rendre cette résidence attractive et améliorer le vivre ensemble au travers de différents espaces sportifs et paysagers.

Le projet d'aménagement de la Visitation est issu d'une concertation avec les habitants qui a pris en compte les habitudes, les besoins et les attentes des habitants. Le projet se compose en deux phases.

La première tranche de travaux consiste à aménager deux espaces sportifs au centre du quartier : un terrain de foot synthétique et un espace sportif polyvalent composé d'un terrain de basket, tables de ping-pong et des agrès de fitness. Il est également prévu de reprendre les cheminements autours des terrains de sport et de l'école, d'installer une aire de jeux et de remettre en état le terrain de pétanque.

La seconde tranche concernera l'aménagement des jardins familiaux.

Plan de financement de la 1ère tranche :

- Coût du projet :

574 468 Euros

- Ville (Politique de la Ville) :

321 702 Euros

- Conseil Départemental :

137 872 Euros

- Autofinancement :

114 894 Euros

Sur le territoire Nord Littoral Est, il est proposé de soutenir une structure :

Restaurants du Cœur souhaite implanter un jardin maraîcher sur l'emplacement du Bâtiment J démoli en mars 2019. Outre la production de fruits et légumes frais destinés aux centres de distribution des restaurants, l'ouverture d'un ACI Maraîchage a pour vocation de permettre de dynamiser la vie du quartier et d'obtenir un accompagnement de proximité auprès d'un public en insertion.

L'aménagement du terrain est pris en charge par Logirem et l'association sollicite la politique de la ville pour équiper ces jardins : serre tunnel, conteneur de stockage, chambre froide, véhicule pour les livraisons, motoculteur, débroussailleuse, tondeuse...

L'attribution de la subvention est conditionnée à la signature de la convention de mise à disposition.

Plan de financement :

- Coût du projet :

34 983 Euros

- Ville (Politique de la Ville) :

12 386 Euros

- Conseil Départemental :

7 560 Euros

Autofinancement :

15 037 Euros

Sur le territoire Nord Littoral Ouest, il est proposé de soutenir deux structures :

Le bailleur ERILIA soutient le projet de tiers lieu culinaire à plan d'Aou. Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier Plan d'Aou - Saint Antoine - la Viste, ERILIA a été sollicité pour créer un pôle multifonction destiné à accueillir : une médiathèque, un centre médical et un espace de restauration. Partant d'un état des lieux qui a mis en avant un manque d'offre de restauration et de lieux d'accompagnement des métiers de la bouche sur le territoire, ce tiers lieu a pour ambition de proposer une offre de restauration adaptée aux besoins du territoire et impliquer les acteurs du développement économique. Le projet consiste à aménager les locaux livrés brut (plomberie, chauffage, climatisation, métallerie, plâtrerie, sols et revêtement, menuiseries, électricité...) et d'équiper la cuisine : chambres froides, hottes, panneaux isothermes, caissons d'extraction...

Plan de financement :

- Coût du projet :

312 500 Euros (HT)

- Ville (Politique de la Ville) :

50 000 Euros

- Conseil Départemental :

200 000 Euros

- Autofinancement :

62 500 Euros

L'association Une Autre Image a pour but est de mettre en place des actions socioculturelles, sportives et médico-éducatives en direction des jeunes, des familles et des séniors. Elle souhaite accompagner les personnes en difficultés et favoriser l'accessibilité aux activités et les rencontres intergénérationnelles. Elle développe notamment un secteur handicap et propose des « ateliers adaptés ».

Le projet d'investissement consiste à acquérir un véhicule minibus pour faciliter le transport des adhérents sur les différentes activités du territoire.

Plan de financement :

- Coût du projet :

16 500 Euros

- Ville (Politique de la Ville) :

4 950 Euros

- Autofinancement :

11 550 Euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES VU LE DÉCRET N°2014-1750 DU 30 DECEMBRE 2014 VU LA DELIBERATION N°15/0500/UAGP DU 29 JUIN 2015 VU LA DELIBERATION N°19/0951/UAGP DU 16 SEPTEMBRE 2019 OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE 1

Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme Mission Aménagement Durable et Urbanisme – Année 2020, de l'opération Programme DSU 2020 – 1^{ère} série d'opérations d'investissement à hauteur de 850 000 Euros pour permettre le versement des subventions correspondant aux actions détaillées ci-dessus.

ARTICLE 2

Sont attribuées les subventions suivantes :

Sur le territoire Grand Centre-Ville:

- Habitat Marseille Provence (llot Puget):

60 000 Euros

Sur le Territoire Grand Sud Huveaune :

- Habitat Marseille Provence (Caillols):

124 680 Euros

- Collectif Santé Jeunes du pays Aubagnais :

Subvention:

3 287 Euros

Sur le Territoire Nord Est 13^{ème} arrondissement :

- Régie de Service 13 :

101 580 Euros

- Habitat Marseille Provence (Frais Vallon):

99 200 Euros

Sur le Territoire Nord Est 14^{ème} arrondissement :

- Marseille Habitat (Grand Canet):

65 000 Euros

- Itinérances Pôle 164 :

6 099 Euros

- Logis Méditerranée :

321 702 Euros

Sur le territoire Nord Littoral Est:

- Restaurant du Cœur :

12 386 Euros

Sur le territoire Nord Littoral Ouest :

- ERILIA (Plan d'Aou)

50 000 Euros

- Une autre image :

4 950 Euros

ARTICLE 3

La dépense correspondante de 848 884 Euros sera imputée sur les Budgets 2020 et suivants - classe 2 - nature 2042.

EFAG

ARTICLE 4

Sont approuvées les conventions correspondantes ci-annexées passées avec les organismes ou les associations susvisées.

Madame la Maire ou son représentant est habilitée à les signer.

ARTICLE 5

Pour les subventions d'investissement n'excédant pas 30 490 Euros, le bénéficiaire peut prétendre au versement soit d'un acompte prévisionnel de 35% sur présentation d'un devis détaillé, soit d'un acompte calculé au prorata des factures fournies (factures acquittées), accompagnées d'une attestation de commencement d'exécution. Le représentant légal doit en faire la demande et présenter ces éléments en sus des pièces administratives réglementaires nécessaires par un dossier complet lors du versement de la subvention.

ARTICLE 6

Les soldes des subventions devront être sollicitées avant la clôture de l'exercice budgétaire 2022. Toutefois, en cas de commencement d'exécution des travaux dans le délai de deux ans, la durée de validité de la subvention pourra être, exceptionnellement, prorogée de deux ans, à la demande expresse du porteur de projet, sur présentation de la justification du commencement d'exécution et d'une note circonstanciée sur l'objet du retard. Au-delà, ces subventions seront considérées comme caduques.

ARTICLE 7

En cas d'abandon du projet par le porteur, les frais engagés par le bénéficiaire d'une subvention restent à la charge de la structure.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil Municipal MADAME L'ADJOINTE EN CHARGE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DES MOBILITÉS Signé : Audrey GATIAN



RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA SANTE DE LA SOLIDARITE ET DE L'INCLUSION - SERVICE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - Attribution de subventions à des associations de solidarité, de lutte contre l'exclusion et d'intégration - Libéralité - 2ème répartition.

20-36083-DGUP/15

- O -

Madame la Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe en charge des affaires sociales, de la lutte contre la pauvreté et de l'égalité des chances, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Consciente du rôle important joué par le milieu associatif dans l'aide aux personnes vulnérables et en grande précarité, la Ville de Marseille alloue à certaines associations une subvention destinée à les soutenir dans leurs actions et les aider particulièrement face à la crise sanitaire relative à la présence du Covid -19.

Il est ainsi proposé de procéder à une deuxième répartition de subventions au titre des crédits de l'année 2020, pour un montant de 88 700 Euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE 1

Des subventions sont attribuées aux associations dont la liste suit, au titre de l'année 2020 et dans le cadre d'une deuxième répartition :

Maison de la Jeune Fille,

20 000 Euros

Centre Jane Pannier établissement Claire Joie

1 rue Frédéric Chevillon

13001 Marseille

Convention ci-annexée

EX 015958

Tiers 012017

SOS Voyageurs

1 500 Euros

Halle Honnorat

boulevard Maurice Bourdet

13001 Marseille

Convention ci-annexée

EX015880

Tiers 021552

Accueil de Jour

5 000 Euros

34 boulevard Boues CS 80600

13331 Marseille

Convention n°2020-80395

Avenant n°1 ci-annexée

EX015879

Tiers 041638

Organisation Internationale contre l'Esclavage Moderne

2 000 Euros

(OICEM)

61 rue Saint Ferréol

13001 Marseille

Convention ci-annexée

EX015493

Tiers 044952

Marseillais Solidaires Morts Anonymes

2 000 Euros

10, rue d'Austerlitz

13006 Marseille

Convention ci-annexée

EX015868

Tiers 011067

Centre Socio-Culturel d'Endoume Le 285

3 000 Euros

285, rue d'Endoume

13007 Marseille

Convention ci-annexée

EX015514

Banque Alimentaire des Bouches-du-Rhône

13 000 Euros

Master Park - lot 17/18

116, boulevard de la Pomme

13011 Marseille

Convention n°2020-80402

Avenant n°1 ci-annexée

EX015939

Tiers 011717

Fédération des Bouches-du-Rhône

9 500 Euros

du Secours Populaire Français

du département des Bouches-du-Rhône

169 chemin de Gibbes

13014 Marseille

Convention n°2020-80399

Avenant n°1 ci-annexée

EX015907

Tiers 011717

Fédération des Bouches-du-Rhône

5 000 Euros

du Secours Populaire Français

du département des Bouches-du-Rhône

169 chemin de Gibbes

13014 Marseille

Convention ci-annexée

EX015914

Tiers 039972

Les ailes Bleues

6 700 Euros

Centre Commercial La Maurelette

8 place du Commerce

13015 Marseille

Convention n°2020-80398

Avenant n°1 ci-annexée

EX015903

Tiers 151098

La Cloche

9 500 Euros

8, rue du Général Renault

75011 Paris

Convention n° 2020-80397

Avenant n°1 ci-annexée

EX015594

Tiers 024453
MAAVAR
45, avenue Philippe Auguste
75011 Paris
Convention n°2020-80400
Avenant ci-annexée
EX015870

11 500 Euros

ARTICLE 2

Sont approuvées les conventions et les avenants ci-annexés, conclus entre les associations citées dans l'article 1 et la Ville de Marseille. Madame la Maire ou son représentant est habilitée à signer ces conventions et ces avenants

ARTICLE 3

La dépense d'un montant total de 88 700 Euros (quatre-vingt-huit mille sept cent Euros) sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2020, chapitre 65 – service 21703 – action 13900910.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil Municipal MADAME L'ADJOINTE EN CHARGE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Signé: Audrey GARINO

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions à des associations d'Intérêt Social - 1ère répartition 2020.

20-35985-DASA /16

-0-

Madame la Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint en charge du lien social, de la vie associative, des centres sociaux et du bel âge, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille a décidé d'aider certaines associations œuvrant en faveur des personnes résidant dans notre cité.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une première répartition des crédits de l'année 2020, d'un montant de 109 700 Euros, est soumise à votre approbation.

Sont annexées à ce rapport, les conventions de toutes les associations subventionnées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE 1

Des subventions sont attribuées à des associations œuvrant en faveur des personnes résidant dans notre cité, au titre de l'année 2020 et dans le cadre d'une première répartition de crédits en hors libéralités :

Tiers 003073 Centre Régional Information Jeunesse Provence Alpes 96 La Canebière 13001 Marseille 00008601

Tiers 042117 Conseil Représentatif des Institutions Juives de France Marseille 4 impasse Dragon 13006 Marseille 00008602

1 500 Euros

ARTICLE 2

Le montant de la dépense, soit 9 500 Euros (neuf mille cinq cents Euros) sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2020, nature 6574.2, fonction 524, service 21502 action 13900914.

ARTICLE 3

Des subventions sont attribuées à des associations d'Intérêt Social, au titre de l'année 2020 et dans le cadre d'une première répartition de crédits :

Tiers 012010
Dialogue la Radio des Chrétiens de Marseille
17 rue Breteuil
13001 Marseille
EX015619

3 000 Euros

Tiers 012017 SOS Voyageurs Aide en Gare Halle Honnorat boulevard Maurice Bourdet Gare Saint Charles 13001 Marseille EX015920

1 500 Euros

Tiers 013283
Association pour la Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers 26A rue Espérandieu 13001 Marseille EX015287

2 000 Euros

Tiers 021734
France Bénévolat
Cité des Associations BP 410
93 La Canebière
13001 Marseille
EX016218

1 500 Euros

Tiers 022283 L'Encre Bleue Cité des Associations 93 La Canebière 13001 Marseille EX016031

3 500 Euros

Tiers 023195 A Petits Sons 120 boulevard Longchamp 13001 Marseille EX015756

2 000 Euros

Tiers 029697 Alma 13 Cité des Associations BP 178 93 La Canebière 13001 Marseille EX015982

Tiers 030731
Groupe d'Etude des Mouvements de Pensée en vue de la Prévention de l'Individu (GEMPPI)
Cité des Associations
93 La Canebière
13001 Marseille
EX015801

1 000 Euros

Tiers 034708 Les Crapules Cité des Associations BP 127 93 La Canebière 13001 Marseille EX015486

2 000 Euros

Tiers 036226 Les Amis du Vietnam Cité des Associations BP 16 93 La Canebière 13001 Marseille EX016057

1 000 Euros

Tiers 036489
Association pour la Recherche et l'Enseignement de la Shoah
Cite des Associations Boite 319
93 La Canebière
13001 Marseille
EX015651

2 000 Euros

Tiers 040084
Centre Culturel Indien Tagore
Cité des Associations BP 410
93 La Canebière
13001 Marseille
EX015418

2 000 Euros

Tiers 040482 AVF Marseille Accueil des Villes Françaises Marseille Cité des Associations BP 445 93 La Canebière 13001 Marseille EX015535

1 000 Euros

Tiers 096102 Collectif Identités Diversité – Egalité – Méditerranée Cité des Associations BP 326 93 La Canebière 13001 Marseille EX016089

5 000 Euros

Tiers 105889 Le Film'anthrope 1 rue Mission France 13001 Marseille EX015831

Tiers 131257 Le Doussou Cité des Associations 93 La Canebière 13001 Marseille EX014685

3 500 Euros

Tiers 154065 A Voix Haute Boîte aux lettres N°363 Cité des Associations 93 La Canebière 13001 Marseille EX015863

5 000 Euros

Tiers 043314
Petitapeti
C/O Solidarité Mieux Vivre
3 bis rue d'Hozier
13002 Marseille
EX016154

2 000 Euros

Tiers 012012 Galère Friche de la Belle de Mai 41 rue Jobin 13003 Marseille EX015788

1 000 Euros

Tiers 099049 Mot à Mot 37 rue Bernard 13003 Marseille EX015353

3 000 Euros

Tiers 019088 Le Théâtre de la Grande Ourse 61 avenue des Chartreux 13004 Marseille EX015124

4 000 Euros

Tiers 036227 Association de la Chorale Anguelos de l'Ecole Chevreul 1 rue Saint François de Sales 13004 Marseille EX016017

800 Euros

Tiers 013282 Les Blouses Roses Animation Loisirs à l'hôpital 264 rue Saint Pierre 13005 Marseille EX015166

2 500 Euros

Tiers 013267
Fédération des Groupements Corses
de Marseille et des Bouches-du-Rhône
Maison de la Corse
69 / 71 rue Sylvabelle
13006 Marseille
EX015794

Tiers 022216
Coopération Féminine Marseille Provence Languedoc
10 rue Saint Jacques
13006 Marseille
EX015162

1 000 Euros

Tiers 042117
Conseil Représentatif des Institutions
Juives de France Marseille
4 impasse Dragon
13006 Marseille
EX015904

5 000 Euros

Tiers 011067 Centre Socio Culturel d'Endoume 285 rue d'Endoume 13007 Marseille EX015525

5 000 Euros

Tiers 011353
Ecole des Parents et des Educateurs des
Bouches-du-Rhône Centre de Pédagogie Familiale
28 rue Raphaël
13008 Marseille
EX015750

2 000 Euros

Cultures et Formations Solidaires 10 rue du Docteur Bertrand 13008 Marseille EX015989

5 000 Euros

Tiers 037326 Association Christophe Hôpital Sainte Marguerite Pavillon Solaris 270 boulevard Ste Marguerite 13009 Marseille EX015257

4 500 Euros

Tiers 041397 Association Franco-Russe Perspectives Maison de Quartier Ste Geneviève 211 boulevard Romain Rolland 13010 Marseille EX015935

2 600 Euros

Tiers 045051 Association Bibliothèque Capelette ABC 221 avenue de la Capelette 13010 Marseille EX016053

4 000 Euros

Tiers 042013 Compagnie Après la Pluie 1 route des Camoins 13011 Marseille EX016025

2 500 Euros

Tiers 011616
Association Musicale Socioculturelle AMSC
2 allée des Pinsons
Beaumont
13012 Marseille
EX015286

1 500 Euros

Tiers 004453 Centre de Culture Ouvrière pour le Centre Social St Menet Le Nautile 29 avenue de Frais Vallon 13013 Marseille EX016035

3 000 Euros

Tiers 012049
Colinéo
Maison de Quartier Château Gombert
17 avenue Paul Dalbret
13013 Marseille
EX015304

800 Euros

Tiers 037882 Le Gai Rire 261 rue Rabelais 13016 Marseille EX015384

7 000 Euros

ARTICLE 4 Sont approuvées les conventions ci-annexées.

Madame la Maire ou son représentant est autorisée à signer ces conventions.

ARTICLE 5

Le montant de la dépense, soit 100 200 Euros (Cent mille deux cents Euros) sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2020 - nature 6574.1 - fonction 524 - service 21502 - action 13900914.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil Municipal MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE, DES CENTRES SOCIAUX ET DU BEL ÂGE Signé: Ahmed HEDDADI

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles - Répartition 2020.

20-35987-DASA / 17

~ O ~

Madame la Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe en charge des familles, des mémoires et des anciens combattants, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille a décidé d'aider certaines associations œuvrant en faveur des Familles résidant dans notre cité.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une répartition des crédits de l'année 2020, d'un montant de 43 200 Euros, est soumise à votre approbation.

Sont annexées à ce rapport, les conventions de toutes les associations subventionnées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE 1

Une subvention est attribuée à une association œuvrant en faveur des Familles, au titre de l'année 2020 dans le cadre d'une répartition de crédits en hors libéralités :

Tiers 113076 Tout un Monde 14 rue Sibie 13001 Marseille 00008591

ARTICLE 2

Le montant de la dépense, soit 1 000 Euros (Mille Euros) sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2020, nature 6574.2, fonction 63, service 21502, action 13900910.

ARTICLE 3

Des subventions sont attribuées à des associations œuvrant en faveur des Familles, au titre de l'année 2020 :

Association Mairol Compagnie Théâtre de la Ferronnerie 34 rue Consolat 13001 Marseille EX016123

1 000 Euros

Tiers 041502 **Destination Familles** 43 rue d'Aubagne 13001 Marseille EX015144

4 000 Euros

Tiers 041638

Organisation Internationale Contre l'Esclavage Moderne (O.I.C.E.M.) 61 rue Saint Ferréol 13001 Marseille

2 000 Euros

Tiers 098063 Mom'Sud La ruche 28 boulevard National

EX15506

13001 Marseille

1 400 Euros EX015707

Tiers 100855 La tribu Meinado 19 rue Guy Mocquet 13001 Marseille EX016060

2 000 Euros

Tiers 105889 Le Film'anthrope 1 rue Mission de France 13001 Marseille

EX015827 1 500 Euros

Tiers 154065 A voix Haute 50 rue Bernard du Bois 13001 Marseille

EX015864 1 500 Euros

Tiers 043314 Petitapeti C/O Solidarité Mieux Vivre 3 Bis rue d'Hozier 13002 Marseille

EX016179 1 000 Euros Tiers 015406 Fondation d'Auteuil 5 rue Antoine Pons 13004 Marseille EX016139

3 000 Euros

Tiers 011067 Centre Socio culturel d'Endoume 285 rue d'Endoume 13007 Marseille EX015513

500 Euros

Tiers 011353
Ecole des Parents et Educateurs des Bouches-du-Rhône
Centre de Pédagogie Familiale
48 rue Raphaël
13008 Marseille
EX015749
EX015751

1 500 Euros 2 000 Euros

Tiers 020090 Association Relais Enfants Parents PACA 239 chemin de Morgiou 13009 Marseille EX015683

4 000 Euros

Tiers 019129 Sauvegarde 13 4 rue Gabriel Marie 13010 Marseille EX015968

4 000 Euros

Tiers 024240 La Caravelle 27 boulevard Merle 13012 Marseille EX016120

2 500 Euros

Tiers 011710
Enfance et Famille d'Adoption des BDR
143 avenue des Chutes Lavie
13013 Marseille
EX016023

800 Euros

Tiers 012412 Union Départementale des Associations Familiales des BDR 143 avenue des Chutes Lavie 13013 Marseille EX016096

4 000 Euros

Tiers 127230 Maison des Familles Les Buissonnets 60 rue René Mariani 13015 Marseille EX016134

1 500 Euros

Tiers 027979
Résonances
15 rue des 3 Francs
ZAC Val de Durance
13860 Peyrolles-en-Provence
EX015780

4 000 Euros

ARTICLE 4

Sont approuvées les conventions ci-annexées.

Madame la Maire ou sa représentante est autorisée à signer ces conventions.

ARTICLE 5

Le montant de la dépense, soit 42 200 Euros (Quarante deux mille deux cents Euros) sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2020, nature 6574.1, fonction 63, service 21502 action 13900910.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil Municipal MADAME L'ADJOINTE EN CHARGE DES FAMILLES, DES MÉMOIRES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Signé: Lisette NARDUCCI

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions d'équipement à diverses associations - Répartition 2020.

20-35984-DASA (18

- 0 -

Madame la Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint en charge du lien social, de la vie associative, des centres sociaux et du bel âge, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

De nombreuses associations ont sollicité une aide de la Ville pour réaliser des projets de travaux ou d'acquisition de matériels.

Les dossiers présentés par ces associations ont été instruits en tenant compte d'une part de leur situation financière, d'autre part du caractère culturel et social des projets pouvant justifier une subvention d'équipement de la Ville.

Ainsi, il est proposé d'attribuer sur la base des projets présentés par les associations des subventions d'équipement pour un montant total de 100 000 Euros (cent mille Euros).

Sont annexées à ce rapport, les conventions de toutes les associations subventionnées. Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables et fiscales demandées par les services municipaux.

Enfin, il est nécessaire d'annuler des subventions votées en 2018 à des associations qui n'ont pas fourni les documents nécessaires au paiement des subventions ou n'ont pas signé leur convention financière. Le montant total de ces annulations s'élève à 48 100 Euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE 1

Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme, Mission Action Sociale et Solidarités, année 2020 à hauteur de 100 000 Euros (cent mille Euros) pour l'attribution de subventions d'équipement aux associations suivantes :

Tiers 040956 Le Cabanon Vertical 55 rue Flégier 13001 Marseille EX016142

Acquisition d'un barnum et de matériel informatique

2 500 Euros

Tiers 011583

Association Centre Baussenque

34 rue Baussenque 13002 Marseille

EX016044

Réalisation et pose d'une rambarde métallique,

peinture des murs de la salle 750 Euros Achat de mobilier pour l'aménagement de la salle polyvalente 750 Euros

Tiers 097815

Association Socioculturelle

Familles en Action 14 place Marceau 13003 Marseille EX016033

Travaux et mise aux normes du local situé Rue de Crimée

1000 Euros

Tiers 019088

Le Théâtre de la Grande Ourse

61 avenue des Charteux

13004 Marseille

EX015123

Achat de pack studio, de kit support de fond

3 000 Euros

Tiers 004366

Ligue de l'Enseignement - FAIL 13

192 rue Horace Bertin

13005 Marseille

- pour le Centre Social Les Bourrely

EX016112

Acquisition de mobilier

7 000 Euros

- pour l'Espace Ressource Citoyen du Centre Social Les Musardises

EX016111

Achat de matériel informatique 2 800 Euros

- pour le Centre Social Saint Joseph

EX016107

7 000 Euros Aménagement de l'accueil et de l'espace famille

Tiers 011067

Centre Socio Culturel d'Endoume

285 rue d'Endoume

13007 Marseille

EX015623

Remise en état des sols du bureau d'accueil

et des salles polyvalentes 2 500 Euros

Centre Social Mer et Colline

16 boulevard de la Verrerie

HLM Grotte Rolland

13008 Marseille EX016167

Demande de mobilier, matériel informatique et plantes

3 000 Euros

Tiers 011585

Centre Socio-culturel Saint Giniez Milan

38 rue Raphaël Ponson

13008 Marseille

EX015143

Changement des menuiseries

5 000 Euros

Tiers 011591

Association des équipements collectifs

les Escourtines

15 traverse de la Solitude

13011 Marseille

EX015596

Divers travaux (climatisation, alarme, électricité,

revêtement du sol du centre aéré de la Reynarde)

4 000 Euros

Tiers 042013

Compagnie après la pluie

1 route des Camoins

13011 Marseille

EX016127

Achat matériel technique

1 500 Euros

Tiers 110244

L'Ecole du Chat Phocéenne

87 chemin de la Salette

13011 Marseille

EX016073

Réparation de la toiture des enclos

3 200 Euros

Tiers 150554

Association sport et culture

de la vallée de l'Huveaune

CMA Saint Marcel

216 boulevard de St Marcel

13011 Marseille

EX016034

Achat d'électroménager

2 000 Euros

Tiers 011577

Association Familiale du Centre Social

Bois Lemaître (AFAC)

avenue Roger Salzmann

Villa Emma

13012 Marseille

EX016108

Installation d'un climatiseur

3 900 Euros

EX015981

Achat et installation de jeux d'extérieurs pour enfant

2 000 Euros

- pour le Centre Social Les Lierres

Association Musicale Socio-Culturelle AMSC

1 allée des Pinsons

Beaumont

13012 Marseille

EX015744

Achat de panneau signalétique lumineux

1 000 Euros

Tiers 004453

Centre de Culture Ouvrière

Le Nautile

29 avenue de Frais Vallon

13013 Marseille

- pour le Centre Social

Château Saint Loup Saint Thys

EX016147

Acquisition de petits équipements pour l'accueil des jeunes

2 500 Euros

- pour le Centre Social Saint Jérôme

EX016133

Acquisition de mobilier et de matériel

pour améliorer l'accueil du public 6 000 Euros

- pour le Centre Social La Bricarde

EX016132

Acquisition de mobilier et de matériel informatique

pour améliorer l'accueil du public 3 000 Euros

- pour le Centre Social Bernard Dubois

EX016024

Acquisition mobiliers 4 000 Euros

EX016039

Aménagement de l'Espace Petite Enfance 2 000 Euros

Tiers 011595

Association de Gestion et d'Animation

du Centre Social de Malpassé

7 avenue de Saint Paul

13013 Marseille

EX015610

Achat de mobilier et de matériel informatique

3 000 Euros

Tiers 007398

Centre Social L'Agora

34 rue de la Busserine

13014 Marseille

EX016104

Achat d'équipement (fauteuils, armoires, banquettes,

Étagères, imprimantes, tonnelle, parasol,

kits tables et bancs pliants d'extérieur)

8 000 Euros

Tiers 033946

Union des Centres Sociaux et Socio-culturels des BdR

Pôle des Flamants

10 avenue Alexandre Ansaldi

13014 Marseille

Ex016144

Renouvellement de l'équipement

2 500 Euros

Centre Social Saint Gabriel Canet Bon Secours

12 rue Richard 13014 Marseille

EX016130

Achat de mobiliers adaptés aux enfants, de matériel

pédagogique, de mobilier de jardin et de chaises pour adultes

5 000 Euros

Tiers 139883

Association du Grand Canet

pour le Centre Social Grand Canet

1 place des Etats-Unis

13014 Marseille

EX015387

Achat de mobilier et de matériel informatique

6 000 Euros

Tiers 019722

Collectif des Associations de la Villa Bellevue

146 montée Pichou

Villa Bellevue

13016 Marseille

EX015475

Achat d'un photocopieur

1 300 Euros

Tiers 075531

Collectif santé jeunes du pays Aubagnais

Les tuileries

18 boulevard Gambetta

13400 Aubagne

EX015608

Achat de matériel informatique, de mobilier de bureau

et d'accueil

1 800 Euros

Tiers 044421

Association Nationale Le Refuge

75 place d'Acadie 34000 Montpellier

EX015786

Remplacement de la moquette par du parquet

2 000 Euros

ARTICLE 2

Sont approuvées les conventions ci-annexées.

Madame la Maire ou son représentant est autorisé à signer ces conventions.

ARTICLE 3

Ces subventions seront versées après production par les bénéficiaires des factures

acquittées relatives à l'opération subventionnée.

ARTICLE 4

La dépense totale s'élève à 100 000 Euros (cent mille Euros). Elle sera imputée sur

les crédits inscrits aux budgets 2020 et suivants.

ARTICLE 5

Sont annulées les subventions d'un montant total de 48 100 Euros (quarante-huit mille cent Euros) indiquées ci-dessous :

N° tiers financier	Nom de l'association	Montant voté	Date du vote	N° délibération
008262	Contact club	1 900 Euros	09/04/2018	18/0187/ECSS
011584	Centre Social Sainte Elizabeth de la Blancarde et de ses environs	500 Euros	09/04/2018	18/0187/ECSS

				UAGP
N° tiers financier	Nom de l'association	Montant voté	Date du vote	N° délibération
004366	Ligue de l'enseignement – FAIL13 pour le CS St Joseph	10 000 Euros	09/04/2018	18/0187/ECSS
004453	Centre de Culture Ouvrière pour le CS Bernard Dubois	8 000 Euros	09/04/2018	18/0187/ECSS
004453	Centre de Culture Ouvrière pour le CS Saint Menet	1 500 Euros	09/04/2018	18/0187/ECSS
004453	Centre de Culture Ouvrière pour le CS Château Saint Loup	3 000 Euros	09/04/2018	18/0187/ECSS
004453	Centre de Culture Ouvrière pour le CS Château Saint Loup	1 000 Euros	09/04/2018	18/0187/ECSS
004453	Centre de Culture Ouvrière pour le CS La Bricarde	900 Euros	09/04/2018	18/0187/ECSS
004453	Centre de Culture Ouvrière pour le CS Sainte Marthe	2 000 Euros	09/04/2018	18/0187/ECSS
004453	Centre de Culture Ouvrière pour le CS Saint Jérôme	1 000 Euros	09/04/2018	18/0187/ECSS
112408	Ass. Régionale des greffés du coeur	1 200 Euros	25/06/2018	18/0610/ECSS
011353	Ecole des Parents et des Educateurs des Bouches-du- Rhône	1 000 Euros	25/06/2018	18/0610/ECSS
011591	Association des Equipements Collectifs des Escourtines	3 000 Euros	25/06/2018	18/0610/ECSS
027571	Association pour l'Habitat Alternatif et Social	3 000 Euros	08/10/2018	18/0854/ECSS
112408	Ass. Régionale des greffés du coeur	1 100 Euros	08/10/2018	18/0854/ECSS
011353	Ecole des Parents et des Educateurs des Bouches-du- Rhône	1 000 Euros	08/10/2018	18/0854/ECSS
011591	Association des Equipements Collectifs des Escourtines	2 500 Euros	08/10/2018	18/0854/ECSS
004453	Centre de Culture Ouvrière pour le CS Bernard Dubois	2 500 Euros	08/10/2018	18/0854/ECSS

N° tiers financier	Nom de l'association	Montant voté	Date du vote	N° délibération
004453	Centre de Culture Ouvrière pour le CS Château Saint Loup	500 Euros	08/10/2018	18/0854/ECSS
004453	Centre de Culture Ouvrière pour le CS Château Saint Loup	500 Euros	08/10/2018	18/0854/ECSS
34340	Artistes SM 65	2 000 Euros	08/10/2018	18/0854/ECSS

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil Municipal MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE, DES CENTRES SOCIAUX ET DU BEL ÂGE Signé : Ahmed HEDDADI



Ville de Marseille

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS - DIRECTION DE LA MER - SERVICE MER ET LITTORAL - Attribution de subventions aux associations - Approbation de conventions - Budget Primitif 2020.

20-35867-DM /19

-0-

Madame la Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint en charge de la mer, du littoral, de la biodiversité marine et des plages, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La politique de la Ville de Marseille en mer et sur le littoral, votée en décembre 2010, vise, entre autres, à concilier la préservation du patrimoine naturel et sa valorisation. Cet objectif est décliné dans les Plans pour la préservation et la valorisation du milieu marin et de ses ressources, et pour la gestion du littoral, qui ont précisé les enjeux sur le territoire marseillais, en particulier l'amélioration de la connaissance et du respect du littoral et du milieu marin, ainsi que les renforcements et soutiens d'actions pédagogiques à destination des scolaires et du grand public.

Plusieurs associations proposent chaque année des programmes d'animations et des ateliers dans le domaine de l'éducation à l'environnement, sur les thèmes du milieu marin, du littoral et des calanques, à destination d'un public de jeunes en âge scolaire.

Les associations qu'il est proposé de subventionner mènent des actions destinées à améliorer la perception du public sur les questions d'environnement, de prolonger les acquis des actions éducatives en la matière. Elles sollicitent tout particulièrement l'aide financière de la Ville de Marseille pour mener à bien une série d'activités sur la commune. Ces actions notamment éducatives concourent aux objectifs de sensibilisation à l'environnement et au développement durable de la Ville de Marseille. Ils sont un préalable indispensable à des changements de comportements afin d'aller vers plus de civisme et de respect de la mer et du littoral à Marseille.

Afin de soutenir de telles initiatives, la Ville souhaite aider ces associations en attribuant des subventions destinées à leur fonctionnement ou à l'organisation de certaines actions.

Il est donc soumis à l'approbation du Conseil Municipal une première répartition de subventions d'un montant total de 95 000 Euros (quatre-vingt-quinze mille Euros) au bénéfice des associations suivantes ainsi que les conventions avec ces associations.

			UAGP
Associations	Projet / Action	N° de dossier	Montant de la subvention (en Euros)
Observatoire Hommes Milieux	Interactions Villes / Plages : comparaison Marseille / Valence / Barcelone	N°00008194	6 000
AIEJE (Association Initiatives et Education de la Jeunesse à l'Environnement)	Projet découverte de la mer et de son littoral écoles des 15èmes et 16èmes arrondissement de Marseille – 2020	EX014779 00008497	8 000
Le Naturoscope : Centre d'Etude et d'Initiation à l'Environnement	Programme de sensibilisation des élèves aux particularités et fragilités du littoral marseillais	EX015715 00008487	17 000
Les Petits Debrouillards PACA	Vers un ancrage territorial plus fort ! Mise en place d'ateliers avec les habitants	EX015954	5 000
Planète Mer	Impliquer les citoyens dans la préservation de la vie littorale et marine	EX016006	15 000
Septentrion Environnement	POLARIS - Plateforme de préfiguration d'un observatoire du milieu marin. Ce projet se déroule sur une période de 4 ans (2017-2020) et comporte 3 phases d'action. Phase concernée ici : phase 3 (2020).	EX015737 00008498	10 000
Septentrion Environnement	PERCES - Perceptions Citoyennes des Changements Environnementaux et Sociétaux	EX015739 00008584	5 000
Frioul un Nouveau Regard	Commémoration historique. Tricentenaire de la peste à Marseille	EX015773	4 000
Alpes de Lumière	Mise en défend de la flore sauvage - création et entretien de sentiers - 2020	EX016274	10 000
Un Océan de Vie	Promotion, protection et aménagement de la nature et de l'environnement subaquatique et côtier – 2020	EX015266	7 000
		Total	87 0000

Pour les associations suivantes, il est proposé de verser une subvention au titre du fonctionnement général pour l'année 2020 :

Associations	N° de dossier	Montant de la subvention (en Euros)
Frioul un Nouveau Regard	EX015399	4 000
	Total	4 000

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE 1 Sont approuvées les conventions avec les associations suivantes ainsi que les subventions qui leur sont attribuées dans le cadre des crédits 2020.

Associations	Montant de la subvention (en Euros)
Observatoire Hommes Milieux	6 000
AIEJE (Association Initiatives et Education de la Jeunesse à l'Environnement)	8 000
Le Naturoscope : Centre d'Etude et d'Initiation à l'Environnement	17 000
Les Petits Débrouillards Paca	5 000
Planète Mer	15 000
Septentrion Environnement	10 000
Septentrion Environnement	5 000
Frioul un Nouveau Regard	4 000
Frioul un Nouveau Regard	4 000
Alpes de Lumière	10 000
Un Océan de Vie	7 000
Total	91 000

ARTICLE 2

Madame la Maire ou son représentant est habilitée à signer les conventions susvisées.

ARTICLE 3

Ces dépenses d'un montant global de 91 000 Euros (quatre-vingt-quinze mille Euros) seront imputées au budget principal 2020 - Service Mer et Littoral - code service 45503 - natures 65738, 6574.1 et 6474. 2 - fonction 830 - code action 16114596.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil Municipal MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DE LA MER, DU LITTORAL, DE LA BIODIVERSITÉ MARINE ET DES PLAGES Signé: Hervé MENCHON



Ville de Marseille

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS - DIRECTION DE LA MER - Contrat de Baie - Attribution de subventions aux associations - Approbation de conventions - Budget Primitif 2020.

20-35868-DM / 20

~ 0 ~

Madame la Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint en charge de la mer, du littoral, de la biodiversité marine et des plages, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée, par délibération n°10/1088/DEVD du 6 décembre 2010, dans une politique ambitieuse en faveur de la mer et du littoral. Cette politique comprend notamment la mise en place d'un Contrat de Baie, démarche menée conjointement avec la Métropole Aix-Marseille Provence sur un large territoire allant de Martigues à Saint-Cyr-sur-Mer.

Le Conseil Municipal a approuvé le 13 avril 2015 le dépôt du dossier du Contrat de Baie en Préfecture. Ce Contrat comporte trois objectifs prioritaires :

- prévenir et réduire les sources de pollutions aquatiques ;
- préserver et restaurer la biodiversité aquatique et marine ;
- sensibiliser et éduquer le grand public aux enjeux des milieux aquatiques et marins.

Dans le cadre de ce dernier objectif, la Ville de Marseille et ses partenaires (Métropole Aix-Marseille Provence, Agence de l'Eau, Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, Département des Bouches-du-Rhône) se sont engagés à soutenir des projets associatifs qui participent à l'éducation des publics pour la préservation de l'environnement littoral et marin.

La seconde phase a été présentée et validée par le Comité de Baie le 9 juillet 2019, puis par le Comité d'agrément de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le 21 novembre 2019, félicitant la qualité du travail effectué et le bon niveau d'engagement global des actions à l'issue de l'élaboration du bilan à mi-parcours. Le nouveau programme d'actions comporte 121 actions à réaliser pour la période 2019-2022.

Depuis 2015, la Ville de Marseille apporte notamment ainsi son soutien à deux campagnes régionales de sensibilisation des usagers de la mer et du littoral : la campagne « Ecogestes » et la campagne « Inf'eau mer ».

Le présent rapport a pour objet d'accorder des aides financières aux projets associatifs suivants :

Associations	Projet	N° de dossier	Montant de la subvention (en Euros)
AIEJE (Association Initiatives et Education de la Jeunesse à l'Environnement)	Campagnes Inf'Eau'Mer 2020	EX 014851 00008492	10 000
Surfrider Foundation Europe	Ciné'ma Plage 2020	EX 015680 00008580	2 000
Le Naturoscope	Programme d'action et d'information à la gestion durable du littoral Marseillais 2020	EX 015708 00008488	10 000
Mer Terre	Déploiement de ReMed Zéro Plastique et Adop'1 Spot à Marseille 2020	EX 015893 00008491	10 000
Mer Terre	Calanques propres	EX 015895 00008489	10 000
Total			42 000

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N° 10/ 1088/ DEVD DU 6 DECEMBRE 2010
VU LA DELIBERATION N° 15/0102/DDCV DU 13 AVRIL 2015
VU LA DELIBERATION N°15/0103/DDCV DU 13 AVRIL 2015
VU LA DELIBERATION N°16/0517/DDCV DU 27 JUIN 2016
VU LA DELIBERATION N°16/0518/DDCV DU 27 JUIN 2016
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE 1

Est approuvée l'attribution d'une subvention dans le cadre des crédits 2020 aux associations suivantes, afin que ces associations puissent conduire les actions qui sont inscrites dans le Contrat de Baie de la métropole marseillaise ou qui participent à atteindre les objectifs de ces contrats.

Nom de l'association	Montant de la subvention (en Euros)
AIEJE (Association Initiatives et Education de la Jeunesse à	10 000
l'Environnement)	No. of the state o
Surfrider Foundation Europe	2 000
Le Naturoscope	10 000
Mer Terre	10 000
Mer Terre	10 000

ARTICLE 2

Madame La Maire ou son représentant est habilitée à signer les conventions susvisées.

ARTICLE 3

Sont approuvées les conventions de subvention entre la Ville de Marseille et les associations ci-dessus ; ces conventions sont jointes en annexe.

ARTICLE 4

Ces dépenses d'un montant global de 42 000 Euros (quarante deux mille Euros) seront imputées au budget principal 2020 - code service 45002 - nature 6574.2 - fonction 833 - code action 16114597.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil Municipal MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DE LA MER, DU LITTORAL, DE LA BIODIVERSITÉ MARINE ET DES PLAGES Signé: Hervé MENCHON



Ville de Marseille

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA SANTE DE LA SOLIDARITE ET DE L'INCLUSION - SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES PERSONNES HANDICAPEES - Subventions attribuées aux associations développant des projets de santé publique - Libéralité - Budget primitif 2020 - 2ème répartition.

20-36047-DGUP/21

- 0 -

Madame la Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe en charge de l'environnement, de la santé, de la lutte contre les pollutions et de la propreté de l'espace public, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

En 2020, la Ville de Marseille confirme son engagement volontaire dans la prise en compte des problématiques de santé publique présentes sur son territoire.

Cette politique locale, définie au plus près des besoins de la population, cible plusieurs thématiques prioritaires : l'infection à VIH/Sida et les Infections Sexuellement Transmissibles, les addictions, les conduites à risques adolescentes, la santé mentale, la santé nutritionnelle, les inégalités de santé. Elle est construite autour d'axes stratégiques : la prévention et la promotion de la santé, l'accès aux droits. Par ailleurs, la Ville reste impliquée dans divers domaines traités dans le cadre de la santé environnementale, de la couverture vaccinale, de l'éducation à la santé, et auprès des associations développant des actions de recherche, de solidarité, d'aide et d'accompagnement des malades.

Des principes forts déterminent l'engagement de la Ville : le respect de l'intégrité et de la dignité des personnes, la nécessaire solidarité, le soutien aux acteurs locaux, la concertation et la globalité de la politique à mener.

De nombreux intervenants, professionnels, institutionnels et associatifs contribuent, depuis plusieurs années, à la construction de cette politique locale par le biais des projets qu'ils initient et développent, en lien avec les thématiques et axes sus-cités et pour lesquels la Ville apporte son soutien.

Dans un contexte, aujourd'hui marqué par une réforme nationale de grande ampleur, la Ville de Marseille reste animée par le souci de continuer à développer des programmes de santé publique ancrés sur son territoire et conduits dans un cadre concerté avec l'Etat et l'Agence Régionale de Santé, en lien avec l'ensemble des partenaires locaux. A cet effet, un troisième Contrat Local de Santé a été signé le 1^{er} septembre 2019 entre l'Agence Régionale de Santé, la Préfecture des Bouches-du-Rhône, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et la Ville de Marseille.

Cet engagement partenarial volontaire de notre collectivité doit permettre de mettre en œuvre, de manière cohérente et coordonnée, sur l'ensemble du territoire de la commune, les objectifs de la nouvelle Loi de Santé Publique du 26 janvier 2016 et de ceux du Projet Régional de Santé. Celui-ci, élaboré par l'Agence Régionale de Santé PACA (ARS) est décliné dans les schémas sectoriels et les plans d'action régionaux et départementaux. Ces objectifs sont, en partie, repris dans le Contrat Local de Santé, et articulés avec ceux du Contrat de Ville Marseille-Provence Métropole, notamment dans le cadre des Ateliers Santé Ville et des Plans Locaux de Santé Publique.

En ce qui concerne la santé mentale, la Ville de Marseille a constitué le 17 octobre 2006 un Conseil d'Orientation en Santé Mentale. Il réunit des élus, des partenaires institutionnels, des professionnels des secteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux, des représentants de la Police, de la Justice, des bailleurs sociaux, des associations d'usagers et de familles, des chercheurs. Il développe une politique forte d'actions autour de trois axes de travail : la gestion des situations complexes et/ou de crise, l'insertion des personnes en situation de handicap psychique dans la Cité, notamment l'insertion par le logement/hébergement, la qualification et la mise en réseaux des professionnels.

En ce qui concerne les addictions, les objectifs inscrits dans le Plan Gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2018-2022 et sa déclinaison départementale (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives : MILDECA), sont également ceux de la Ville. Les modes opératoires présentés par la Commission « Addictions », validés dans le cadre de la Stratégie Locale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) sont aussi des références en la matière.

Enfin, la Ville se réserve le droit et l'autonomie de soutenir tout projet qui ne s'inscrirait pas, aujourd'hui, dans ces cadres institutionnels, mais qui aurait un intérêt communal de santé publique. En effet, la proximité avec les besoins, éventuellement spécifiques de nos concitoyens, et la nécessité de pouvoir initier des projets innovants, demeurent un élément fondamental d'une politique locale de santé publique que la municipalité souhaite continuer à promouvoir.

Ainsi, la Ville soutient de nombreuses actions d'intérêt communal et correspondant aux priorités municipales de santé publique. Celles-ci ont fait l'objet d'une note de cadrage adressée fin 2019 aux porteurs potentiels de projets.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES VU LA LOI N°2000-321 DU 12 AVRIL 2000 COMPLETEE PAR LE DECRET N°2001-495 DU 06 JUIN 2001 OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE 1

Sont attribuées les subventions suivantes aux associations intervenant dans le champ de la santé publique :

Montant en Euro

A chacun son sport 13010 Marseille EX015693 Action 6 000 Euros

« Espaces Sports Santé bien-être séniors »

Addiction Méditerranée 6 000 Euros 13001 Marseille

EX015646

Action

« Prévenir les conduites addictives à l'école élémentaire 2020/2021 »

Addict Action 2 000 Euros 13001 Marseille EX015118 Action « Journées de formations sur les addictions -2 000 » 8 000 Euros Association Prévention Pollution Atmosphérique 13013 Marseille EX015330 Action « Réalisation d'audit environnemental et d'atelier d'éducation thérapeutique - 2020 » Association Christophe 2 000 euros 13009 Marseille EX015258 Action « Prévention du mal-être, du suicide des jeunes et soutien des familles endeuillées - 2020 » Association Asthme et Allergies 8 000 Euros 75008 Paris EX015738 Action « Actions d'éducation thérapeutique et de prévention de l'école de l'asthme de Marseille - 2020 » **Autres Regards** 24 000 Euros 13005 Marseille EX015720 Action « Action de santé communautaire - 2020 » Cancer Aide Information Réseau d'Entrepreneurs C.A.I.R.E. 13 7 000 Euros 13002 Marseille EX015391 Action « Accompagnement de travailleurs indépendants et de leurs aidants atteints de cancer -2020 » Projet Centre Santé Communautaire Marseillais 10 000 Euros 13015 Marseille EX015666 Action « Médiation en santé au Château en santé -2020 » Compagnie après la pluie 3 000 Euros 13011 Marseille EX015606 Action « Ateliers culturels : A vous de conter : le Voyage » **Delta France Associations** 3 000 Euros 13006 Marseille EX015628

Action

pour les 18-35 ans 2020 »

« Campagne de prévention et de réduction des risques

20-36047-DGUP DDCV

2 000 Euros Espoir contre la mucoviscidose 13001 Marseille EX015763 Fonctionnement Espoir contre la mucoviscidose 2 000 Euros 13001 Marseille EX015887 Action « Prado run du souffle - 2020 » 2 500 Euros Association Euphonia 13003 Marseille EX015694 Action « Radio-Là - 2020 » 5 000 Euros Groupement d'Educateurs Pour l'Insertion des Jeunes G.E.P.I.J 13001 Marseille EX015686 Action « Accompagnement à l'accès à un parcours de soins pour des jeunes en grande précarité » 5 000 Euros Groupement d'Educateurs Pour l'Insertion des Jeunes G.E.P.I.J 13001 Marseille EX015688 Action « Soutien à la parentalité pour un public jeune (18-30 ans) en grande précarité » Horizon multimédia 2 000 Euros 83130 La Garde EX015434 Action « Être parents à l'ère du numérique - 2020 » 2 000 Euros Le Doussou 13001 Marseille EX015120 Action A.C.T.- Art pour Chacun et pour Tous -session 4 2 000 Euros Association Nationale Le Refuge 34000 Montpellier EX015643 Action « Lutte contre le risque de suicide des jeunes victimes d'homophobie ou de transphobie - 2020 » Les Paniers Marseillais 2 000 Euros 13001 Marseille EX015692 Action « Informations des publics et fête annuelle des paniers marseillais – 2020 » 10 000 Euros MAAVAR

75011 Paris EX015590 Action

« Restaurant Social NOGA - 2020 »

Maison de la Jeune Fille - Centre Jane Pannier 3 000 Euros 13001 Marseille EX015689 Action « Résidence accueil le Moulin » Association Massabielle 2 000 Euros 13013 Marseille EX015690 Action « Projet « psy » de quartier - 2020 » 4 950 Euros Médecins du Monde 75018 Paris EX015600 Action « Dispositif Pass de Ville - 2020 » Nouvelle Aube 6 000 Euros 13005 Marseille EX015658 Action « Prévention, Réduction Des Risques et des dommages - 2020 » Mouvement Français Pour Le Planning Familial 6 000 Euros 13003 Marseille EX015681 Action « Accueil individuel et collectif des femmes en situation de précarité IST/VIH/Hépatites - 2020 » Mouvement Français Pour Le Planning Familial 5 000 Euros 13003 Marseille EX015682 Action « Expérimentation d'activités et programmes permettant le développement des compétences psychosociales » Stade Marseillais Université Club - S.M.U.C 6 000 Euros 13008 Marseille EX015323 Action « SMUC Pôle Sport et Santé : programmes d'Activités Physiques Adaptées » Association Santé Sud 3 000 Euros 13003 Marseille EX015710 Action « Un évènement d'éducation au développement à Marseille : Grand Débat Santé Sud » Société Culturelle et Omnisport Sainte Marguerite 5 000 Euros

13009 Marseille EX015458 Action

« Sport sur ordonnance SCO Ste-Marguerite - 2020 »

Sport Initiative et Loisir Bleu - SIEL BLEU

67000 Strasbourg

EX015617

Action

« Action de prévention santé par l'Activité Physique Adaptée - 2020 »

Association Solidarité Enfants SIDA - SOL EN SI

15 000 Euros

3 000 Euros

1 000 Euros

13005 Marseille

EX015691

Action

« Accueil et accompagnement des enfants et de leurs familles

concernées par le VIH/SIDA et/ou les hépatites »

SOS Cancer du Sein PACA CORSE

06300 Nice EX015714

Action

« Régate Rose - 2020 »

Cercle de L'Aviron de Marseille 6 000 Euros

13016 Marseille

EX015678

Action

« Création d'un projet santé jeune contre la sédentarité et l'obésité au CAM »

Association des sclérosés en plaque A.F.S.E.P 1 000 Euros

31700 Blagnac EX015627

Fonctionnement

AIDES 5 000 Euros

13001 Marseille EX015660

Action

« Personnes vivant avec le VIH - 2020 »

AIDES

13001 Marseille 6 000 Euros

EX015644 Action

« Action HSH - 2020 »

AIDES

13001 Marseille 7 000 Euros

EX015655 Action

« Migrants - 2020 »

Association pour la Recherche sur les Tumeurs Cérébrales

A.R.T.C SUD 1 500 Euros

13005 Marseille EX015362

Action

« Journal annuel de l'A.R.T.C »

Dis Formes 1 500 Euros

13001 Marseille EX015740

Action

« Atelier cinéma en milieu psychiatrique »

Habitat Alternatif et Social H.A.S 2 000 Euros 13001 Marseille EX015736 Action « Maison relais Claire Lacombe » Les Petits Débrouillards Paca 5 000 Euros 13013 Marseille EX015712 Action « A vos marques, mangez, bougez santé! » Les Petits Débrouillards Paca 7 000 Euros 13013 Marseille EX015709 Action « Sexpo-2020 » Les Sentinelles Égalité 3 500 Euros 13006 Marseille EX015432 Fonctionnement Observatoire international des prisons section française 6 000 Euros 75019 Paris EX015734 Fonctionnement Réseau Santé Marseille Sud 4 000 Euros 13006 Marseille EX015667 Action « Accompagnement psychologique individuel et collectif - 2020 » Réseau Santé Marseille Sud 6 000 Euros 13006 Marseille EX015664 Fonctionnement Réseau Santé Vieux Port 4 000 Euros 13001 Marseille EX015290 « Réadaptation à l'activité physique et sportive - 2020 » Sanba Santé Baumettes Actions 4 000 Euros 13009 Marseille EX015540 Action « Trousse de prévention sanitaire - 2020 » Santé Alcool et Réduction des Risques 5 000 Euros 13005 Marseille EX015256 Action « Accompagnement de personnes consommatrices d'alcool - 2020 »

2 000 Euros

SOS Cancer du Sein PACA Corse 06300 Nice EY015718

2 000 Euros

EX015718 Action

« Sensibilisation au dépistage du cancer du sein et à la prévention de l'activité physique »

SOS Hépatites et maladies du foie PACA

13001 Marseille

EX015722

Action

« Marseille sans Hépatite C avant 2025 - 2020 »

France Adot 13

13001 Marseille

EX015618

Fonctionnement

Comme les Autres

75020 Paris

EX015659

Action

« Rebondir après la survenance d'un handicap »

Itinérances Pole 164 13014 Marseille

EX015291

Action

« Projet Singulier/Pluriel 2020 »

2 000 Euros

2 000 Euros

5 000 Euros

3 000 Euros

ARTICLE 2

Sont approuvées les conventions ci-annexées conclues avec chacune des

associations.

ARTICLE 3

Madame la Maire ou son représentant est autorisée à signer ces conventions.

ARTICLE 4

Le montant de la dépense, 261 950 Euros (deux cent soixante et un mille neuf cent cinquante Euros) sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2020, géré par la Direction de la Santé, de la Solidarité et de l'Inclusion – Service de la Santé Publique et des Handicapés – Code Service 30703.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil Municipal MADAME L'ADJOINTE EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SANTÉ, DE LA

> LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS ET DE LA PROPRETÉ DE L'ESPACE PUBLIC

Signé: Christine JUSTE